

Bénie soit la République



L'incendie de la cathédrale Notre-Dame de Paris a donné lieu à une union inattendue du peuple.

Avec Vincent
Petit

A voir, ce matin, l'unanimité autour des cendres de Notre-Dame, une question se pose dans ce pays si attaché à la laïcité : la nation France n'est-elle plus appréhensible, visible et sensible que dans les sanctuaires ? Le 15 novembre 2015, la Marseillaise a retenti dans la nef de Notre-Dame, et les drapeaux tricolores étaient déployés dans la grande synagogue de Paris. Le 15 juillet 2016, un catafalque tricolore ornait le chœur de la cathédrale de Nice. Le 27 juillet 2016, à Notre-Dame encore, toutes les autorités de la République étaient assises au premier rang. En 1918 un Te Deum avait marqué la fin de la guerre, et le 26 août 1944 – lendemain de la saint Louis, précise-t-il dans les Mémoires de Guerre –, le général de Gaulle célébrait la libération de Paris par le Magnificat à Notre-Dame et celle du territoire français par un Te Deum le 8 mai 1945 à Strasbourg et le lendemain à Paris. Seules des circonstances très extraordinaires et pour tout dire tragiques rompent avec cet invariant.

Ainsi, le 19 mai 1940, à Notre-Dame de Paris, le gouvernement de Paul Reynaud s'associe aux prières publiques prescrites par l'Eglise en assistant à une procession des reliques de sainte Geneviève. L'antagonisme entre les catholiques et la république relève d'une longue histoire, et sa résorption est récente. A chaque fois qu'elle sembla se faire, en 1848 ou en 1875, elle ne dura pas. N'est-elle que réelle et sans doute ambiguë que depuis que le général de Gaulle, issu d'une famille de « monarchistes de regret » selon sa belle expression, a dessiné sur ses mesures cette république monarchique dans laquelle le suffrage populaire a quelque chose de l'onction sacrée que l'évêque, les fidèles et les grands donnaient au monarque de droit divin.

La prière pour l'Etat s'inscrit dans une longue histoire. Puisque toute autorité vient de Dieu comme le dit saint Paul, les Ecritures commandent aux fidèles d'obéir et de prier pour leur souverain légitime. Les Juifs ont prié pour les souverains païens qu'étaient Darius, Démétrius et Nabuchodonosor, les premiers disciples du Christ prièrent pour les empereurs romains, et plus naturellement encore quand ceux-ci devinrent chrétiens. Sous l'Ancien Régime, l'Eglise faisait prier pour le roi, de droit divin et couronné lors de la cérémonie du sacre : prière qui est aussi un rappel des devoirs chrétiens que doit remplir le souverain... La définition de la souveraineté nationale amène un glissement important : les chrétiens prient désormais pour le peuple souverain c'est-à-dire pour eux-mêmes !

C'est ce qu'écrivit le clergé rallié à la Révolution. Un nombre non négligeable de prêtres réfractaires prêtera les serments civiques en 1792, en 1795, en 1797 pour pouvoir exercer le culte, dans le respect des lois. La République proclamée en

1792 exige les mêmes rites de souveraineté qui étaient dévolus au monarque. Napoléon aussi qui impose par la législation concordataire que les cultes reconnus (catholicisme, protestantisme, judaïsme) prient pour le souverain, la dynastie et la prospérité du régime. Les victoires sont marquées par des Te Deum, Napoléon suscite un saint à son nom fêté le 15 août, et chaque messe dominicale se termine par le Domine salvum fac Imperatorem (Dieu sauve l'Empereur) comme on chantait le Domine salvum fac Regem (Dieu sauve le Roi) avant 1789 et le Domine salvum fac Rempublicam (Dieu sauve la République) en 1848, en 1870... Le Concordat l'impose jusqu'en 1905 – la pratique est donc toujours actuelle en Alsace-Moselle et la République tout anticléricale qu'elle soit oblige les catholiques, les protestants et les juifs, à le faire. En 1962, le général de Gaulle célèbre la réconciliation franco-allemande avec un Te Deum à Reims, même si contrairement au chancelier Adenauer, il n'a pas communiqué (en public). Alors que les protestants et les Juifs, minoritaires et bénéficiaires de la liberté des cultes, ont toujours témoigné plus de loyalisme, les catholiques les plus intransigeants répugnent de plus en plus à prier pour des régimes politiques qui ne sont plus officiellement chrétiens, voire qui sont hostiles à l'Eglise. Ils prient volontiers pour le pape et pour le peuple français, ses saints et ses saintes, et non plus pour l'Etat, qu'elle que soit sa forme. Avant même la loi de séparation de 1905, il y a une dissociation de plus en plus grande entre le spirituel et le temporel. En 1941, les démarches de Vichy pour que la prière soit adressée au maréchal Pétain se heurteront à une fin de non-recevoir de la part des autorités ecclésiastiques. Avec le concile de Vatican II et la réforme liturgique, les fidèles pourront implorer (en français !) leurs gouvernants de respecter les valeurs évangéliques.

L'histoire de l'État, tant dans ses aspects pratiques que théoriques, ignore généralement la relation qu'il crée entre ses sujets par la prière qu'ils sont contraints de lui adresser. Les historiographies libérale et marxiste s'accordent à penser l'autonomie des individus comme le produit de leur émancipation par rapport aux liens féodaux, claniques, ethniques et l'inscrivent dans un même progrès qui identifie la naissance de l'Etat avec la construction d'une unité culturelle et d'un marché économique national.

Dans ce processus, la puissance publique se résume à l'émanation de la volonté générale, et en particulier à son extraction par rapport aux querelles religieuses qui menacent la paix civile. La nécessité de ménager les intérêts temporels, sur lesquels désormais la puissance publique engage sa légitimité et son existence même, nécessite la mise en sourdine de l'Eglise universelle ou sa division en autant d'Eglises nationales soumises aux règles communes. Elle le fait au nom d'une philosophie politico-religieuse propre au christianisme, s'attache encore à réduire les rapports entre Eglise et Etat à une antithèse fondamentale et à un conflit permanent, réactivant le schéma médiéval d'une juridiction ecclésiastique et pontificale illimitée – fustigée sous le nom d'hildebrandisme – pire ennemi de la liberté des nations, autrefois pour la gauche patriote (en particulier Edgar Quinet), aujourd'hui pour la droite nationaliste (voir l'essai de Jean-Louis Harouel, Revenir à la nation, éditions Jean-Cyrille Godefroy, 2014).

A partir du XVII^e siècle, les réformes protestantes dénouent le problème par la mise en adéquation du souverain temporel et du chef de l'Eglise, la souveraineté étant dès lors étroitement renfermée dans des frontières données. Mais même dans les pays catholiques, la rupture avec Rome n'a été évitée qu'en conférant une toujours plus grande autorité du souverain temporel sur l'Eglise de son ressort territorial. Au siècle des Lumières, les élites catholiques entendent justifier la religion par son utilité sociale au service du bien commun. Après la Révolution, elles entendent démontrer leur patriotisme et leur attachement, au-delà des tribulations constitutionnelles, à la France. Les catholiques français ont prié pour la France et pour le régime politique en place – pour sa conservation et éventuellement sa conversion ! Il y a donc une tension entre Etat et Eglise qui est bénéfique : l'effondrement de la pratique religieuse n'a pas mécaniquement alimenté une reviviscence de la démocratie française. La prière peut donc être considérée comme un outil de cohésion politique, destinée à produire du contentement. C'est au début de la Révolution, quand les premières élections se déroulaient dans les églises, c'est au creuset de la religion civique et du pacte de fédération de 1790 qu'il faut sans cesse revenir pour refaire nation.